

Formation de base à l'expertise judiciaire 2023 - 2024

Pourquoi une formation en expertise?

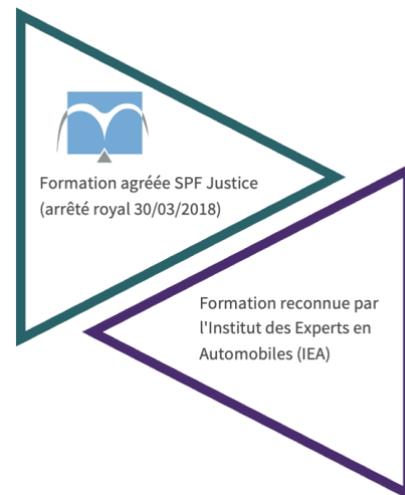
De plus en plus de contestations (judiciaires ou non) nécessitent l'intervention d'un expert dont les connaissances techniques et scientifiques permettent de procéder à des constatations ou de donner un avis d'ordre juridique.

A la demande de différents milieux (juridictions, barreaux, ordres, instituts...) et dans le but de garantir un niveau de qualité juridique suffisant aux expertises, des formations à l'usage des professionnels de l'expertise ont été créées.

Sous la coordination académique du Pr Benoît Kohl et avec le soutien d'un grand nombre de professionnels (avocats, médiateurs, magistrats, experts...), la Faculté dispense depuis de nombreuses années des notions de base en droit et/ou plus pointues (certificats) aux experts ou candidats experts.

Ces formations permettent aux professionnels d'acquérir les compétences requises pour réaliser une mission d'expertise conformément au prescrit du Code judiciaire et aux exigences de la déontologie dans le respect des droits et devoirs de l'ensemble des acteurs du litige.

Les formations en expertise judiciaire proposées par la Faculté sont toutes agréées par le SPF Justice en Belgique francophone (A.R. du 30 mars 2018) moyennant la réussite de l'épreuve et un taux suffisant de présence aux cours (min. 80 %).



Conditions d'accès

- Diplômés de l'enseignement supérieur de type long en rapport avec le domaine d'expertise choisi possédant 3 années d'expérience professionnelle
- Diplômés de l'enseignement supérieur de type court en rapport avec le domaine d'expertise choisi possédant 4 années d'expérience professionnelle
- Admission par valorisation de l'expérience (VAE): CESS, lettre de motivation, CV et pouvoir justifier de minimum 5 années d'expérience professionnelle en rapport avec le domaine d'expertise choisi

Pourquoi un certificat ?

La possession d'un certificat ou d'une attestation à la formation de base confirmera l'acquisition des compétences requises pour réaliser une mission d'expertise conformément au prescrit du code

judiciaire et aux exigences de la déontologie dans le respect des droits et des devoirs de l'ensemble des acteurs du litige.

Un atout professionnel

La formation assure l'acquisition de compétences juridiques utiles à tout praticien quel que soit son domaine d'activité.

Admissions sur les listes d'experts

La certification de vos connaissances peut faciliter les démarches d'inscription sur les listes d'experts judiciaires.

Domaines d'expertise et collaborations avec d'autres Facultés



Certificat d'université en expertise judiciaire en matière immobilière et en matière de construction

(organisé les années paires)

La formation est agréée pour 81 points (agrégation 22090001) par l'Ordre des Architectes et est reconnue comme formation permanente par le Conseil fédéral des géomètres-expert.



Certificat d'université en connaissance juridiques pour le traducteur et/ou l'interprète juré



Certificat d'université en expertise psycho-légale
(organisé les années impaires)



Certificat d'université : compétence en médecine d'assurance et expertise médicale

Horaire

Les cours ont principalement lieu les lundis et mardis (18h-21h), d'octobre à décembre.

Coût

700 € payables pour le 31 octobre par virement ou facture ou chèques formation (à concurrence de 45 heures).

Tout désistement notifié par écrit (mail) avant le 31 octobre donnera lieu à un remboursement.

Inscriptions



Jusqu'au 2 octobre via le formulaire d'inscription impérativement retourné par mail à l'adresse indiquée et dûment complété.

Renseignements

Clarisse Carlig : Clarisse.Carlig@uliege.be - 04/366.51.85

Responsable académique

Benoît Kohl